



Charte des adhérents

Cokillaje

Tout adhérent à COKILLAJE s'engage à **soutenir et favoriser le droit de l'enfant** et de sa famille à :

- ✓ Accéder à une **rééducation/réadaptation** quelles que soient ses capacités, son âge et son lieu de vie.
- ✓ Disposer d'une **information sur les soins adaptés à ses besoins** dans son contexte singulier.
- ✓ Être **respecté** dans sa **personne**, son **intimité**, ses **choix** et son **propre savoir**.
- ✓ Bénéficier d'un **dialogue avec le rééducateur et le médecin prescripteur** pour définir les buts de la rééducation. Ceux-ci sont centrés sur son bien-être et sa participation sociale. Les objectifs sont spécifiques, mesurables, atteignables et révisés régulièrement.
- ✓ Bénéficier de **l'adaptation du rythme de rééducation** en fonction de ses besoins. Choisir des périodes d'interruption peut être nécessaire.

Tout adhérent à COKILLAJE s'inscrit dans un **processus de développement professionnel individuel et collectif** en :

- ✓ **Participant au minimum une fois par an à une action de développement professionnel** proposée par l'association : matinée d'échange et de pratique, compagnonnage, journée d'étude, webinaire, etc...
- ✓ **Inscrivant ses pratiques dans des activités coordonnées et harmonisées** autour de l'enfant et de sa famille dans le respect des possibilités et limites de chacun. Il veille en particulier à justifier, situer et communiquer ses pratiques en s'inscrivant dans les recommandations internationales et en tenant à jour un dossier de suivi individualisé.
- ✓ **Participant aux collectes de données et d'informations** servant à caractériser les besoins de santé publique dans le territoire de son activité professionnelle (feuilles de missions d'appui par exemple...)